



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3836

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Voie nouvelle n° 17 entre les rues Coli et Danton - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claissé, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Farih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3836**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Voie nouvelle n° 17 entre les rues Coli et Danton - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement de la voie nouvelle n° 17 à Décines Charpieu est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le projet d'aménagement de la voie nouvelle n° 17 répond à des enjeux de maillage urbain et de désenclavement dans une zone pavillonnaire. Il vise à sécuriser le trafic des poids lourds et, notamment, la circulation des services de secours et des camions de collecte des ordures ménagères, ainsi que les flux piétons et des personnes à mobilité réduite (PMR), et à permettre la réalisation de réseaux d'eau et d'assainissement.

Cette opération a déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme approuvée par délibération du Conseil de communauté n° 2011-1984 du 10 janvier 2011 afin de permettre la réalisation des acquisitions foncières, des études et de travaux de construction de murs de clôture, pour un montant total de 185 000 € TTC.

La Métropole de Lyon a, d'ores et déjà, acquis la majorité des parcelles concernées par l'emplacement réservé de voirie n° 17 inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole pour création d'une voie nouvelle entre les rues Coli et Danton au bénéfice de la Métropole et les travaux de construction de murs de clôture sont aujourd'hui achevés.

A ce jour, 145 699,98 € TTC ont été investis et 30 700 € TTC sont estimés pour finaliser les acquisitions foncières en 2019.

La présente délibération concerne une demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme afin de prendre en charge la réalisation des travaux de création de la voie nouvelle et des réseaux humides.

II - Projet

Les acquisitions foncières seront finalisées en 2019 et les travaux prévus en 2020 permettront de :

- créer une voie nouvelle entre les rues Coli et Danton pour permettre le passage des véhicules de collecte des ordures ménagères et des véhicules de secours,
- désenclaver les parcelles des propriétaires riverains,
- raccorder l'ensemble des propriétés riveraines aux réseaux d'assainissements,
- boucler le réseau d'eau potable et installer un nouveau poteau d'incendie,
- créer un réseau de gestion des eaux de pluie en évitant les inondations du secteur.

III - Coût

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme s'élève à 365 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, 92 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux et 136 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Une autorisation de programme d'un montant de 185 000 € TTC a été déjà individualisée sur le budget principal.

Les coûts induits concernent l'entretien des équipements et ouvrages ; ils sont établis sur la base des ratios de référence 2017 et s'élèvent à 8 650 € par an.

IV - Planning

Les travaux seront engagés à partir du mois d'avril 2020, après validation définitive du projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux d'aménagement de la voie nouvelle n° 17 à Décines Charpieu.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale n° P09 - Création, aménagement et entretien de voirie à la charge du :

- budget principal, pour un montant de 365 000 € TTC en dépenses, en 2020, sur l'opération n° 0P09O2333,

- budget annexe des eaux, pour un montant de 92 000 € HT en dépenses, en 2020, sur l'opération n° 1P09O2333,

- budget annexe de l'assainissement, pour un montant de 136 000 € HT en dépenses, en 2020, sur l'opération n° 2P09O2333.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 550 000 € TTC en dépenses pour le budget principal, 92 000 € HT en dépenses pour le budget annexe des eaux et 136 000 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.